



## TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT IMMOBILIER (TP AI)

### LE CONTEXTE

#### PUBLIC CONCERNÉ

Accessible au public âgés entre 16 et 29 ans pour un contrat d'apprentissage en alternance.

#### PRÉREQUIS

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

#### MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Possibilité d'intégrer une session d'intégrer la formation jusqu'à 3 mois avant ou après la date de la rentrée, sous réserve de place(s) disponible(s), de la signature du contrat d'apprentissage et de la convention de formation.

#### TARIFS

Le financement de la formation en apprentissage est assuré par l'OPCO (Opérateur de compétences) auquel est rattachée l'entreprise qui emploie l'apprenti.

#### RECRUTEMENT

- Entretien individuel et test de positionnement : prise en compte de l'expérience antérieure, du niveau initial et des objectifs à atteindre ;
- Mise en relation avec des employeurs potentiels : aide à la recherche d'un contrat ;
- Etablissement d'un contrat d'apprentissage et planning adapté à la formation.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

L'assistant immobilier travaille dans un environnement codifié, avec des professionnels relevant d'une profession réglementée. A ce titre, il doit maintenir le niveau de ses connaissances réglementaires en assurant en continu une veille juridique relative au secteur de l'immobilier, afin de tenir compte des réglementations applicables et de leurs modifications.

### MÉTIERS VISÉS

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Assistant commercial transaction ;
- Assistant gestion locative ;
- Agent de gestion locative ;
- Chargé de gestion locative ;
- Assistant de gestion immobilière ;
- Assistant syndic ;
- Assistant gestion et transaction ;
- Assistant de copropriété ;
- Assistant juridique immobilier.

## MODALITÉS DE LA FORMATION



Durée : 15 mois (455 h)  
Du 01/03/2024 - Au 30/05/2025



Rythme : 1 journée

De formation par semaine.  
4 jours en entreprise.  
Quelques périodes de regroupements.



Lieu : Saint-Denis

14, Rue Mazagran  
97400 Saint-Denis



Rentrée : Mars

Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 3 mois avant ou après la date de la rentrée



### Accessibilités aux PSH

Les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place de moyens complémentaire. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.



Contact

06 92 05 09 69  
contact@istya-formations.re

## CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Accueil, présentation des objectifs, distribution des livrets d'apprentissage, connaissance de l'environnement professionnel  
**7 heures**

Assurer les opérations administratives liées aux transactions immobilières de vente ou de location  
**140 heures**

Constituer le dossier administratif de mise en vente ou en location d'un bien immobilier ;  
Assurer la promotion de la mise en vente ou en location d'un bien immobilier ;  
Finaliser le dossier administratif de vente jusqu'à l'avant-contrat ;  
Établir le dossier administratif d'une transaction spécifique (VEFA, viager...).

Prendre en charge les activités liées à la gestion locative d'un bien immobilier  
**119 heures**

Constituer le dossier administratif d'un bien en gestion locative jusqu'à la signature du bail ;  
Assurer les opérations courantes de gestion locative d'un bien immobilier ;  
Prendre en charge le dossier administratif lié aux spécificités du logement social.

Participer aux opérations courantes de gestion d'une copropriété  
**119 heures**

Faciliter la gestion administrative courante d'une copropriété ;  
Participer à l'élaboration du budget d'une copropriété ;  
Organiser l'assemblée générale de copropriétaires.

Évaluations En Cours de Formation (ECF)

**21 heures**

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

**14 heures**

Certificat du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

**14 heures**

Révisions - Examens

**21 heures**



TAUX DE SATISFACTION  
A définir le 30/05/2025



TAUX DE RÉUSSITE  
A définir le 30/05/2025



TAUX D'INSERTION  
A définir le 30/05/2025

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis + périodes d'application pratique ;
- Dossier Professionnel (DP) + Evaluation en Cours de Formation (ECF) ;
- Mise en situation professionnelle + Entretien technique + Questionnaire professionnel + Entretien final.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement personnalisé. Plateau technique dédié.

Des salles polyvalentes avec documents écrits, diaporama, supports audio et visuels, outils multimédias.